



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

orphelins

Question écrite n° 12301

## Texte de la question

M. Maxime Gremetz interroge M. le secrétaire d'État à la défense, chargé des anciens combattants, sur l'injustice et la discrimination qui règnent chez les orphelins de guerre. Il est plus que temps de régler ce problème, car bientôt il n'y aura plus d'orphelins de guerre. Le Gouvernement s'est successivement penché sur le sort des orphelins dont l'un des parents a été victime de persécutions antisémites, puis sur le sort de ceux dont l'un des parents est mort en déportation ou fusillé. Et les autres ! Le 25 mai dernier, à l'occasion du congrès de Colmar, le Président de la République a proclamé : Je renouvelle aujourd'hui solennellement cet engagement. J'ai demandé au Gouvernement de lancer dès que possible les travaux permettant d'aboutir à la rédaction d'un décret qui remplacera et complètera ceux de 2000 et 2004 en instituant une mesure de réparation pour tous les orphelins de guerre n'ayant pas bénéficié des précédentes mesures. » Il lui demande donc à quand la fin de ces travaux qui permettront à ceux qui ont le plus intimement souffert des conséquences des conflits de voir aboutir, après tant d'années, leur légitime requête.

## Texte de la réponse

Ainsi que le secrétaire d'État à la défense, chargé des anciens combattants, l'a annoncé au Parlement lors des débats budgétaires pour 2008, il a chargé le préfet Jean-Yves Audouin d'une mission d'étude juridique et financière concernant la question des orphelins de guerre. Conformément à la demande des parlementaires en séance, les recommandations de cette mission seront présentées en juin 2008. Elles seront ensuite examinées par une commission consultative qui comprendra les associations concernées, y compris celles du monde combattant, à l'automne 2008. Le Gouvernement prendra ensuite les décisions qu'il estimera conformes à l'intérêt général.

## Données clés

**Auteur :** [M. Maxime Gremetz](#)

**Circonscription :** Somme (1<sup>re</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12301

**Rubrique :** Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé :** Anciens combattants

**Ministère attributaire :** Anciens combattants

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 décembre 2007, page 7571

**Réponse publiée le :** 22 janvier 2008, page 522